

ORDONNANCES ÉDICTÉES PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le conseil de l'arrondissement du Sud-Ouest a édicté les ordonnances suivantes lors de sa séance du 1^{er} mars 2011 :

Nom de l'événement	Lieu de réalisation	Date(s)
Fête familiale du temps des sucres	Centre Monseigneur Pigeon	Le dimanche 10 avril 2011

En vertu des règlements suivants :

- Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Règlement d'urbanisme (01-280, chapitre IV, article 531);
- Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1 article 3, alinéa 8);
- Règlement sur les véhicules hippomobiles (R.R.V.M., chapitre V-1, article 22);
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, art. 3 et 8.

Ces ordonnances sont disponibles pour consultation au bureau Accès Montréal situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

DONNÉ à Montréal, ce 10 mars 2011.

Caroline Fiset, OMA
Secrétaire d'arrondissement

Informations : 514 872-3431